

JE SUIS PIÉTON **JE SUIS PIÉTON À ROULETTES NON MOTORISÉ** **JE SUIS CYCLISTE** **JE SUIS MOTOCYCLISTE** **JE SUIS AUTOMOBILISTE** **JE SUIS RIVERAIN**

• Je me déplace sur les espaces qui me sont réservés : trottoirs, passages piétons, voies vertes...
 • Je regarde à gauche et à droite avant de traverser
 • Je ne traverse pas en diagonale
 • Je suis vigilant à la circulation cachée
 • Je ne m'engage pas si le feu piéton est au rouge

AIRE PIÉTONNE : espace dédié aux piétons, prioritaires sur tous les véhicules, excepté le tramway. Tous les autres véhicules roulent au pas

ZONE DE RENCONTRE : zone favorisant la cohabitation des modes de déplacements. Les piétons y sont prioritaires (peuvent se déplacer sur les trottoirs et la chaussée), les cyclistes peuvent circuler en double sens, et la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h

• En roller, skate ou trottinette, je suis considéré comme un piéton, selon le Code de la route
 • Je circule sur les trottoirs, j'adapte ma vitesse et fais attention aux autres usagers et laisse la priorité aux simples piétons

VOIE VERTE : route exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés (vélos, chevaux...)

• Je suis vulnérable, je m'équipe et suis visible (éclairage, chasuble...)
 • Je ne circule pas sur les trottoirs (sauf -8 ans)
 • Je roule au pas dans les zones piétonnes
 • Je n'emprunte pas les sens interdits sauf lorsqu'ils sont signalés "autorisés aux cyclistes"
 • Lorsque je change de direction, j'indique mon changement de direction avec mon bras
 • Je n'utilise pas de téléphone ni d'écouteurs

CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU ROUGE : autorise les cyclistes à franchir le feu rouge (en cédant le passage aux piétons) et à tourner à droite ou à aller tout droit

DOUBLE SENS CYCLABLE : la rue est à sens unique pour les véhicules motorisés, mais en double sens pour les cyclistes

VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN et autorisée aux cyclistes

• En moto ou en scooter, je suis vulnérable : je suis prudent pour 2
 • Je m'équipe en toutes circonstances (casque, gants...)
 • Je circule sans me faulxer
 • Je circule sur la chaussée (les bandes, pistes cyclables et couloirs bus me sont interdits)
 • Je cède le passage aux piétons en attente pour traverser

PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE : aménagement exclusivement réservé à la circulation des cyclistes

PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE : aménagement exclusivement réservé à la circulation des cyclistes

• Je respecte les espaces dédiés aux piétons et cyclistes
 • J'utilise les emplacements réservés au stationnement
 • Je suis attentif lors de l'ouverture de ma portière
 • Je respecte la vitesse autorisée
 • Je suis vigilant face aux cyclistes arrivant en sens inverse
 • Je suis électrique, je me signale
 • Je cède le passage aux piétons en attente pour traverser

ZONE DE RENCONTRE : voiture non prioritaire, 20 km/h maxi. Stationnement uniquement autorisé dans les emplacements matérialisés

ZONE 30 : zone de circulation apaisée. La vitesse des véhicules motorisée est limitée à 30 km/h, les piétons peuvent traverser en dehors des passages piétons

DOUBLE SENS CYCLABLES : la rue est à sens unique pour les véhicules motorisés, mais en double sens pour les cyclistes

• Je trie mes déchets
 • Je rentre mes bacs et respecte les jours de collecte (gêne et sécurité des piétons)
 • J'utilise les déchetteries pour mes encombrants
 • Je maintiens les trottoirs propres
 • Je ramasse les crottes de mon chien
 • Je jette mon mégot dans une corbeille après l'avoir éteint

INFOS QUALITÉ DÉCHETS
 02 38 56 90 00
 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 qualitedechets@orleans-metropole.fr

AMENDE PIÉTON

4 € traversée hors des passages piéton ou au feu rouge piéton

AMENDE PIÉTON À ROULETTES

4 € traversée hors des passages piéton ou au feu rouge piéton

AMENDE CYCLISTE

11 € défaut d'éclairage ou de frein

90 € non port du casque pour enfant de -12 ans

135 € circulation sur trottoir (sauf -8 ans) franchissement feu rouge (hors panneau cédez le passage cycliste)

135 € utilisation du portable

AMENDE MOTOCYCLISTE

35 € véhicules motorisés arrêtés sur le SAS vélo

68 € non port des gants

135 € circulation sur aménagements cyclables

135 € non port du casque

AMENDE AUTOMOBILISTE

135 € stationnement sur trottoir, bande/piste cyclable, passage piéton, sur place réservée aux personnes handicapées.

135 € engagement dans un carrefour occasionnant une gêne à la circulation

PARKING

AMENDE INCIVILITÉ

135 € poubelle sortie en dehors des horaires autorisés

135 € chien non tenu en laisse

135 € déjection canine

135 € encombrant et déchets sur la voie publique (mégots...)

Mairie d'Orléans
 CONSEIL CONSULTATIF
 DE QUARTIER
 CENTRE-VILLE

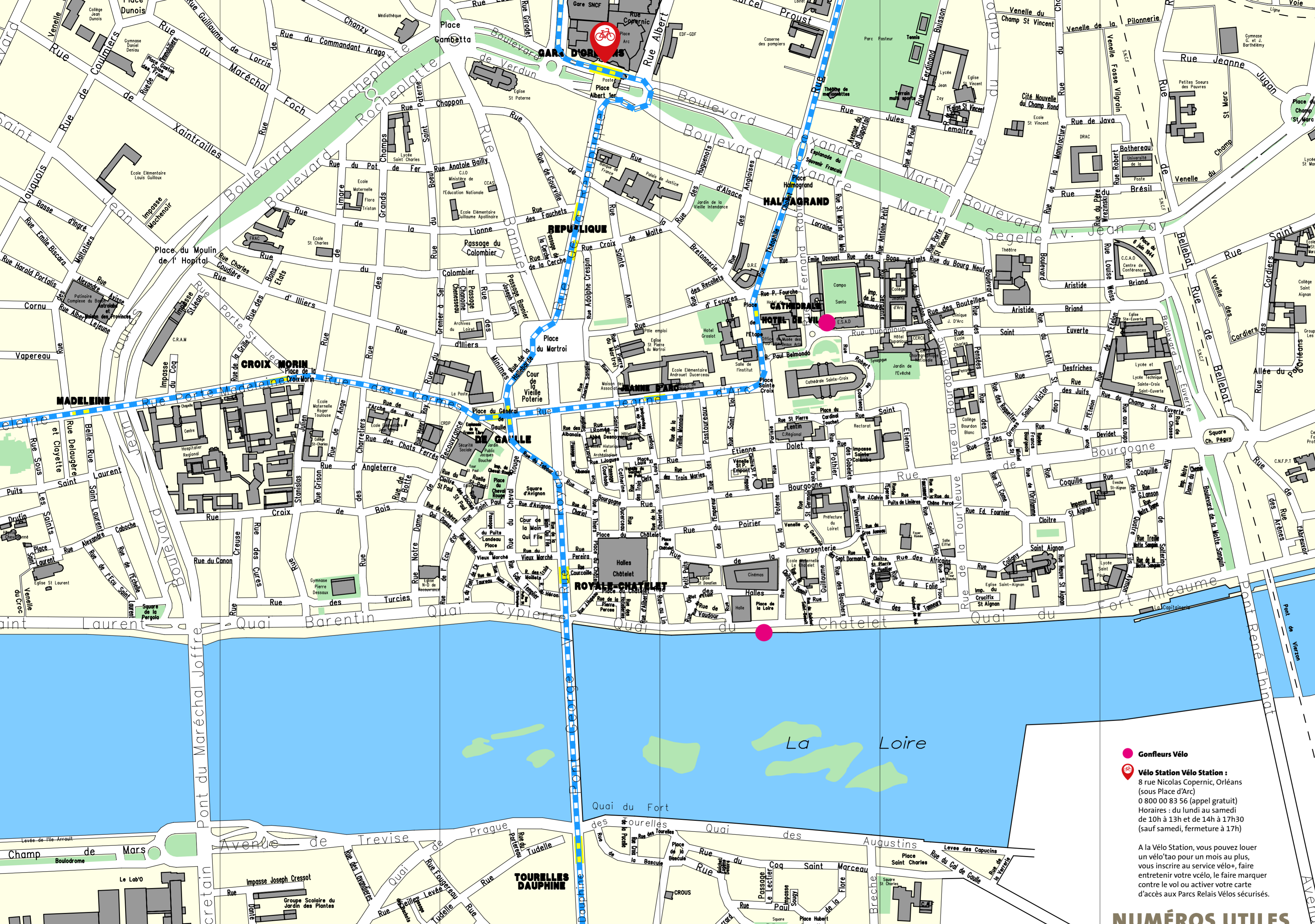


"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres."

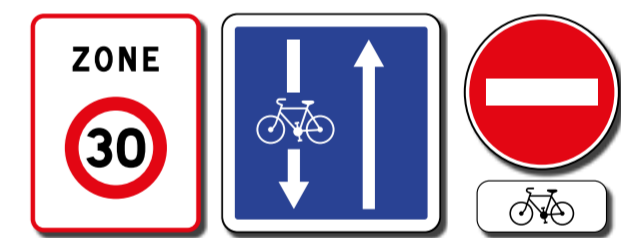


POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

LA RUE EST UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRE ENTRE TOUS LES USAGERS. RESPECTONS-LA & RESPECTONS-NOUS !



**ENSEMBLE
 POUR BIEN VIVRE**



**DANS L'INTRA-MAILS
 LES VÉLOS
 PEUVENT ROULER
 À CONTRESENS**

Gonfleurs Vélo
 Vélo Station Vélo Station :
 8 rue Nicolas Copernic, Orléans
 (sous Place d'Arc)
 0 800 00 83 56 (appel gratuit)
 Horaires : du lundi au samedi
 de 10h à 13h et de 14h à 17h30
 (sauf samedi, fermeture à 17h)

A la Vélo Station, vous pouvez louer un vélo'tao pour un mois au plus, vous inscrire au service vélo+, faire entretenir votre vélo, le faire marquer contre le vol ou activer votre carte d'accès aux Parcs Relais Vélos sécurisés.

NUMÉROS UTILES

www.geovelo.fr/orleans

ORLÉANS PARCS ET ESPACES
 GESTION
 Stationnement parkings
 02 38 73 38 06
www.stationnement-orleans.fr

Orléans Mairie
 Tous renseignements
 02 38 79 22 22
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS DÉCHETTERIES
vélo+
 INFOS QUALITÉ DÉCHETS
 02 38 56 90 00
 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
qualitedechets.orleans-metropole.fr

vélo+
 Location de vélos en cour ou longue durée
 0 800 00 83 56
www.agglo-veloplus.fr

TAO
 ORLÉANS MÉTROPOLE
 Transports en commun
 0 800 01 20 00
www.reseau-tao.fr

Police
 CSO
 02 38 79 23 45

Marie d'Orléans 2019 - patricegabin.com